

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

187-188 | 2008

Miroirs transatlantiques

Constructions européennes. Concurrences nationales et stratégies internationales

Corinne Delmas



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21022>

DOI : [10.4000/lhomme.21022](https://doi.org/10.4000/lhomme.21022)

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 3 octobre 2008

Pagination : 531-532

ISBN : 978-2-7132-2186-6

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Corinne Delmas, « *Constructions européennes. Concurrences nationales et stratégies internationales* », *L'Homme* [En ligne], 187-188 | 2008, mis en ligne le 16 décembre 2008, consulté le 24 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21022> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.21022>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© École des hautes études en sciences sociales

Constructions européennes. Concurrences nationales et stratégies internationales

Corinne Delmas

RÉFÉRENCE

Actes de la recherche en sciences sociales, 2007, 166-167, *Constructions européennes. Concurrences nationales et stratégies internationales*. Paris, Le Seuil, 2007, 142 p.

- 1 CE NUMÉRO des *Actes de la recherche en sciences sociales* porte sur l'Europe en tant qu'espace social transnational. La plupart des articles orientent ainsi la focale sur les élites de la construction européenne. Dans leur étude sur les hauts fonctionnaires de la Commission européenne, Didier Georgakakis et Marine de Lassale montrent l'émergence et l'affirmation progressive d'une élite administrative ayant accumulé un capital institutionnel spécifiquement européen. Antoine Vauchez insiste, à propos des juristes, sur leur caractéristique d'« élite d'intermédiaires tout à la fois centrale par son travail d'intercession entre les différents types d'élites et relativement invisible par sa position d'extériorité » (p. 55). Yves Dezalay explique, s'agissant des politiques européennes de l'environnement et de leur réorientation vers un « marché de droits à polluer », combien celles-ci constituent un « terrain exemplaire pour analyser les contradictions de la construction européenne à travers le prisme des stratégies juridiques, dont l'administration communautaire s'est largement servie pour orienter les politiques nationales dans ce domaine » (p. 67). D'autres acteurs de la construction européenne sont également étudiés. L'article de Cécile Robert analyse ainsi la direction générale en charge de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales de la Commission européenne (DGV). La marginalité au sein de la Commission de ce personnel souvent jeune, très féminin comparativement aux autres DG, ayant une formation en droit et sciences sociales, expliquerait leur conformisme, voire certaines formes d'autocensure et permettrait d'éclairer l'impossible émergence d'un « modèle social

européen ». Olivier Baisnée s'intéresse pour sa part aux correspondants à Bruxelles. L'auteur montre ainsi que les « logiques de l'entre soi à Bruxelles » contribuent à une « connivence » qui « se mesure moins à la proximité des journalistes à leurs "sources" [...] qu'à la force des schèmes de perception et de représentation communs aux journalistes et aux acteurs administratifs et politiques » (p. 111). Hélène Michel étudie, quant à elle, l'investissement différencié de la catégorie « société civile » par différents agents, dont les ONG et les organisations syndicales, en soulignant combien la promotion de la « société civile » par le Livre Blanc et les diverses publications successives font plus que modifier le vocabulaire pour désigner les groupes d'intérêt. En effet, elle contribuerait aussi à valoriser certaines pratiques et compétences ainsi qu'à « remettre en cause des pratiques de consultation où la maîtrise de savoir-faire techniques joue un rôle important au profit d'autres compétences et d'autres types de légitimité faisant davantage appel au nombre » (p. 33).

- 2 Cette dimension cognitive de la construction européenne est centrale dans l'article d'Antonin Cohen, qui interroge « les savoirs constitués à propos de l'Europe, afin de démêler l'imbrication entre la construction politique et la construction savante » (p. 8). L'auteur revient ainsi sur « la construction sociale d'un récit des origines » (p. 15), à savoir le « récit héroïque » contribuant à ériger Jean Monnet en figure emblématique de « père de l'Europe ». Si les fonctions de ce récit sont multiples, il contribuerait surtout à « rendre proprement impensable une "origine" qui ne serait pas directement rattachée à la Résistance » (p. 28). Dans son étude de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, Sandrine Garcia souligne que « l'appel à l'enchantement est constant dans les déclarations ministérielles sur "l'Europe du savoir" qui fondent ce qu'on appelle aujourd'hui le "processus de Bologne" » (p. 82) et montre combien l'opposition entre « Europe des banques » et « Europe des savoirs » est rhétorique. En effet, l'intégration du processus de Bologne à la stratégie de Lisbonne formulée en mars 2000 « permet aux institutions officielles de l'Union de peser sur les politiques éducatives européennes pour les inscrire au cœur de leurs objectifs économiques » (p. 81). Elle est, en outre, appropriée par « le pôle le plus temporel du champ académique, occupant des positions-clés dans les institutions universitaires les plus dépendantes du champ politique » (CPU, CNE, Conférence des directeurs d'enseignement supérieurs) (p. 82) qui « s'organisent [...] très rapidement au niveau européen » (p. 84). Leur surreprésentation dans le processus de Bologne leur aurait permis « de faire prévaloir leur propre conception du "métier" aux universitaires situés au pôle scientifique » : plus grande disponibilité à l'égard de l'institution, implication dans une politique d'établissement et tâches administratives (p. 90). Cet article met en lumière les enjeux institutionnels de repositionnement statutaire des réformes (mise en place du LMD, des ECTS et, aujourd'hui, de l'assurance qualité) visant à construire un espace européen d'enseignement supérieur. L'assurance qualité, dont l'auteur fait l'hypothèse qu'elle « ouvre le champ universitaire à des critères économiques de l'évaluation de la qualité » (p. 91) contribuerait ainsi à la consolidation de ces universitaires en introduisant une évaluation sur la base de critères « temporels » élaborés par le CNE, mise en œuvre par ses experts ainsi que par les étudiants, ce qui expliquerait l'adhésion, même critique, de leurs syndicats à ces nouvelles règles. Parmi les effets de ces réformes, est soulignée l'émergence de formes nouvelles de sélection économique, avec « l'introduction de la mobilité comme norme d'excellence étudiante » ou les projets de développement de l'endettement étudiant (p. 90).

- 3 C'est dire combien toute interrogation sociologique devrait « commencer par une démarche réflexive sur les savoirs constitués à propos de l'Europe, afin de démêler l'imbrication de la construction politique et de la construction savante » (p. 8), comme l'introduisent Antonin Cohen, Yves Dezalay et Dominique Marchetti. « L'efficacité des discours savants sur l'Europe, bien souvent prescriptifs et teintés d'idéalisme [...] tiennent tout autant à ce qu'ils mettent en lumière qu'à ce qu'ils laissent dans l'ombre » (p. 12). Or, ces discours et le « débat public européen » sont largement dominés par « les visions du monde des milieux sociaux et professionnels les plus directement intéressés à l'édification européenne » (p. 13). Le « Non français » à la constitution européenne lors du référendum du 29 mai 2005 rappellera brutalement, montre en conclusion l'article de Patrick Lehingue, combien les questions politiques et sociales sont au cœur de l'Europe.